

Nombre de membres : 17
En exercice : 17
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

Abstentions : 0
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0

N°2022-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux,

Le mercredi 23 novembre à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle de réunion communautaire à Saint-Laurent-sur-Gorre, sous la présidence de Monsieur Christophe GEROUARD.

Date de la convocation : le dix-sept novembre 2022.

Délégués Présents : Christophe GEROUARD, Jean-Pierre CHARMES, Chantal CHABOT, Jean-Pierre PATAUD, Agnès VARACHAUD, Josiane LEFORT, Thierry DAUCHART, Chantal ROBIN, Annie DUCOURTIEUX, Roger CHAZELAT, Bruno JANTON, Pascale BETOULLE, Camille DESMOULIN, Yves RAYMONDAUD,

Pouvoir : Pascale SAGE délégation à Jean-Pierre PATAUD

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PATAUD

Objet : Admissions en non-valeur. Budget Annexe « Service de Portage de Repas à Domicile » exercice 2022.

Monsieur le Président rappelle que Par courrier en date du 17 novembre 2022, monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien a sollicité du Conseil d'Administration du CIAS que celui-ci admette en non-valeur les sommes détaillées ci-dessous sur le Budget Annexe « Service de Portage de Repas à Domicile » pour l'exercice 2022.

Objet de la créance	Motivations	Montant	Imputation comptable
Repas à domicile	Montant inférieur au seuil des poursuites. 2 pièces	0,08 €	6541 non-valeur

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur, sur le Budget Annexe « Service de Portage de Repas à Domicile » exercice 2022, de la somme de 0,08 €, laquelle se décompose selon les détails rappelés dans le tableau ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Annexe « Service de Portage de Repas à Domicile » exercice 2022, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6541.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20221123-CIAS202214-DE
Reçu le 25/11/2022